



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

**CETTE DEMANDE CONTIENT DES EXIGENCES
RELATIVES A LA SÉCURITÉ**

Title - Sujet Armoires de rangement pour armes	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0106-15R302/B	Date 2016-02-25
Client Reference No. - N° de référence du client W0106-15R302	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-550-13774	
File No. - N° de dossier MTA-5-38214 (550)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-04-06	
Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Guernon Émile	Buyer Id - Id de l'acheteur mta380
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3585 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE 5e Groupe Brigade mécanisé du Can. Bât Vc 395, 396, 397 Garnison Valcartier Courcelette, Québec G0A4Z0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	3
1.3 COMPTE RENDU	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2 ÉNONCÉ DES BESOINS	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT	9
6.5 RESPONSABLES	9
6.6 PAIEMENT	11
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	11
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	12
6.9 ATTESTATIONS	12
6.10 LOIS APPLICABLES	12
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.12 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	12
ANNEXE « A »	15
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	
ANNEXE « B »	15
LISTE DES ÉQUIPEMENTS	
ANNEXE « C »	15
BASE DE PAIEMENT	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-15R302/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-15R302

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-5-38214

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA550
N° CCC / CCC No/ N° VME - FMS

ANNEXE « D »	16
GRILLE D'ÉVALUATION CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	
ANNEXE « E »	17
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)	
ANNEXE « F »	18
LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS	

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité (Voir Annexe «E» ci-jointe)

1.1.1 À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :

- a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
- b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
- c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;

1.1.2 Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

1.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouvent dans les annexes «A et B» ci-jointes.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T Condition du matériel - soumission (2014-06-26)

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de proposition, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **DIX (10) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papiers)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique (Voir Annexes «A et B» ci-jointes)

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière (Voir Annexe «C» ci-jointe)

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations (Voir Annexe «F» ci-jointe)

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la **Partie 5**.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Il est obligatoire de fournir les documents techniques/descriptifs des produits que vous offrez afin de permettre leur évaluation technique. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non recevable.

Vous devez démontrer dans votre proposition technique que vos produits sont conformes avec toutes les caractéristiques mentionnées dans les annexes «A et B» ci-jointes.

- A) Acceptation des conditions établies dans la DDP.
- B) Conformité à la description des travaux énumérés dans les annexes «A et B» ci-jointes.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- A) Les soumissionnaires doivent dûment compléter et joindre à leur proposition, l'Annexe «D» ci-jointe.
- B) Fournir la littérature technique/descriptive reliée aux produits offerts dans votre proposition.
- C) Les soumissionnaires doivent détenir une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur à la date de clôture des propositions. Cote de fiabilité est requise.

4.1.2 Évaluation financière

- 1- Conformité à la base d'établissement de prix selon l'annexe «C» ci-jointe.
- 2- Les soumissionnaires sont tenus de soumettre des prix fermes pour chacun des articles/lots mentionnés à l'annexe «C» ci-jointe.

Clause du *Guide des CCUA*

A0222T (2014-06-26) Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Clause du *Guide des CCUA*

A0031T (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumission et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Le prix le plus bas sera déterminé par la valeur totale des articles/lots identifiés à l'annexe «C», taxes applicables en sus.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-15R302/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-15R302

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-5-38214

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA550
N° CCC / CCC No/ N° VME - FMS

attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms (Voir Annexe «F» ci-jointe)

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité (Voir Annexe «E» ci-jointe)

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le PSI) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN: DOSSIER TPSGC N° IE160228DC

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe «E»;
 - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve dans les annexes «A et B» ci-jointes.

6.2.1 Instructions pour installation

Les édifices ou les installations doivent avoir lieu, sont ouverts de 8H00 Am à 16H00 Pm du lundi au vendredi. Les édifices ne sont pas tous équipés d'un quai de déchargement, l'entrepreneur devra donc prévoir procéder au déchargement de ses équipements par ses propres moyens. Il y aura du personnel militaire sur place pour escorter et accompagner les ouvriers au cours des installations.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A \(2015-09-03\), Conditions générales - biens \(complexité moyenne\) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.](#)

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison (A remplir par le soumissionnaire)

Les soumissionnaires doivent indiquer leur meilleur délai de livraison :

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-15R302/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-15R302

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-5-38214

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA550
N° CCC / CCC No/ N° VME - FMS

L'autorité contractante pour le contrat est :

Émile Guernon
Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Bureau régional du Québec
800 rue de la Gauchetière Ouest, Suite 7300, Montréal (Québec) Canada, H5A 1L6
Téléphone: 514.496.3585
Télécopieur: 514.496.3822
Courriel: emile.guernon@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Contact chez le ministère-client

(A être complété par le Canada lors de l'adjudication).

Pour toute information relative à la facturation et/ou aux paiements, vous pouvez communiquer avec:

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-15R302/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-15R302

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-5-38214

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA550
N° CCC / CCC No/ N° VME - FMS

6.5.4 Représentant de l'entrepreneur (A remplir par le soumissionnaire)

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux & Suivi de la livraison

Nom : _____

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement – Prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes dans le contrat, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C Paiement unique (2008-05-12)

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.7 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011-05-16
C2000C	Taxes-entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
D0018C	Livraison et déchargement	2007-11-30

6.8 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.8.1 Les factures doivent être distribuées comme suit :

- A) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.9 Attestations

6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) Annexe B, Liste des équipements;
- e) Annexe C, Base de paiement;
- f) Annexe E, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS);
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____, modifiée le _____.

6.12 Exigences en matière d'assurance

G1001C Assurance – exigences particulières 2013-11-06

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues ci-dessous.
L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du

contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les **dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat**, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

G2001C Assurance de responsabilité civile commerciale 2014-06-26

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).

- i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- l. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- m. Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

*Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

*Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

Annexe «A»

Énoncé des travaux

Voir document ci-joint

////////////////////////////////////

Annexe «B»

Liste des équipements

Voir document ci-joint

////////////////////////////////////

Annexe «C»

Base de paiement

Voir document ci-joint

////////////////////////////////////

Annexe «D»

Grille d'évaluation critères techniques obligatoires

Voir document ci-joint

////////////////////////////////////

Annexe «E»

Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

Voir document ci-joint

////////////////////////////////////

Annexe «D»

Grille d'évaluation critères techniques obligatoires

Spécifications obligatoires	3.3.1 à 3.3.13 : Spécifier l'endroit dans la documentation de la soumission ou fiches techniques où sont démontrées les spécifications obligatoires demandées. ET : Indiquer si oui ou non ces exigences sont respectées.
3.3.1	OUI: NON:
3.3.2	OUI: NON:
3.3.3	OUI: NON:
3.3.4	OUI: NON:
3.3.5	OUI: NON:
3.3.6	OUI: NON:
3.3.7	OUI: NON:
3.3.8	OUI: NON:
3.3.9	OUI: NON:
3.3.10	OUI: NON:

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0106-15R302/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-15R302

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-5-38214

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA550
N° CCC / CCC No/ N° VME - FMS

Annexe «D» Suite

Grille d'évaluation critères techniques obligatoires

3.3.11	OUI: NON:
3.3.12	OUI: NON:
3.3.13	OUI: NON:



Director Construction Projects And Engineering Policy
Directeur – Projets de construction et politiques du génie

**ÉNONCÉ DES TRAVAUX
FOURNITURE DE MARCHANDISES
CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE D'ARMES
EN SOUTIEN AU
BÂTIMENT VBLIII ET VOÛTES D'ARMES**

**BASE VALCARTIER,
QUÉBEC (QUÉBEC)**

C.002637.04.03.21

MAI 2015

Annexe A

**DIRECTIVES VISANT LE RANGEMENT DES ARMES
NOUVELLE INSTALLATION ET VOÛTES D'ARMES EXISTANTES
DE LA BASE DE VALCARTIER**

1. Énoncé des travaux

- 1.1. Le présent énoncé des travaux (EDT) décrit les exigences relatives à l'aménagement des voûtes d'armes existantes ainsi que dans une nouvelle installation à la Base Valcartier, Québec.
- 1.2. L'objectif principal du présent EDT est de fournir suffisamment de directives pour permettre l'acquisition d'armoires sécurisées qui sont modifiables, souples, empilables et qui ne présentent aucun danger pour l'utilisateur.

2. Processus

- 2.1. Le présent document énonce les spécifications fonctionnelles pour la fourniture d'armoires pour armes pour les voûtes dans une installation de la Base Valcartier. Chaque voûte doit permettre d'y entreposer toutes les armes et leurs pièces pour les véhicules et leurs équipages.

3. Résumé de la demande :

- 3.1. La présente demande vise à permettre d'entreposer, au maximum, la liste de matériel en annexe B.
- 3.2. Pour satisfaire les besoins de l'unité, le système d'entreposage doit être très souple et permettre d'y ranger et d'y empiler des armes. Le système doit également être facile à configurer pour y faciliter l'entreposage d'armes C7, et C6/C9 incluant les canons de surplus, au besoin.
- 3.3. Au minimum, les armoires doivent posséder les caractéristiques suivantes :
 - 3.3.1. Une tôle d'au moins 14 GA sera prise en considération lorsque la méthode de fabrication permet de garantir la rigidité et lorsque l'armoire est dotée de pièces de renfort supplémentaires pour prévenir la déformation.
 - 3.3.2. Les joints doivent être soudés plutôt que rivetés.
 - 3.3.3. Au moins un verrou soudé de taille suffisante pour recevoir un cadenas à clé dont l'arceau a un diamètre de 8 mm avec un dégagement de 25 mm.
 - 3.3.4. Pour les cinq (5) premiers tableaux de l'annexe B (5RGC escadron 51, 52, 53, 1R22R et 2R22R), les armoires dont la hauteur est supérieure à 175 cm doivent être dotées d'au moins deux verrous soudés, chacun pouvant recevoir un cadenas à clé dont les dimensions sont spécifiées

ci-haut. Les cadenas doivent être équidistants (à 1/3 du bas et à 1/3 du haut).

- 3.3.5. Des rivets ou des verrous inviolables peuvent être utilisés pour fixer les poignées ou les barres de sécurité à condition qu'ils ne soient pas accessibles lorsque l'armoire est fermée et verrouillée.
- 3.3.6. Les bords de la tôle doivent être roulés ou pliés pour une solidité accrue.
- 3.3.7. Système de verrouillage en trois points : il faut utiliser des goupilles de verrouillage se prolongeant sur 25 mm dans l'ossature de l'armoire (au haut et au bas) pour qu'il soit impossible de les arracher.
- 3.3.8. Si l'armoire est dotée de portes pliantes, ces dernières doivent être fixées avec des goupilles de verrouillage dont 25 mm se prolongent dans l'ossature de l'armoire (au haut et au bas), au point de pliage, pour qu'il soit impossible de les arracher. Une petite plaque robuste en métal soudée à l'ossature pour empêcher la porte de plier vers l'intérieur et à l'endroit où la goupille sort derrière la plaque est acceptable.
- 3.3.9. Les armoires doivent être pré-perçées (1 cm) pour permettre de les fixer entre elles, au plancher ou au mur.
- 3.3.10. L'unité doit être dotée de supports moulés de protection contre les égratignures pour crosses et/ou canons; revêtement en mousse moulée ou en PVC ou en caoutchouc d'au moins 3 mm sur les surfaces de contact.
- 3.3.11. Les portes des armoires doivent être perforées (treillis de +/- 19 mm x 38 mm) pour faciliter la prise d'inventaire.
- 3.3.12. Les armoires doivent être modulaires. L'intérieur doit permettre différentes configurations d'entreposage pour les armes C7 et C6/C9.
- 3.3.13. Les armoires doivent être recouvertes d'une peinture en poudre (épaisseur 2.0 – 3.5 mm).

4. Exigences relatives aux travaux

- 4.1. Les travaux comprennent la fourniture, la livraison et l'installation de toutes les armoires dans l'aire d'entreposage sécurisée.

Annexe B

Tableau 1 ↓

Qte	Description
5RGC - Escadron 51	
8	Râteliers avec portes pliantes pour entreposer 102 C7 et 7 de .12 cal
8	Serrure abloy avec 2 clefs par serrure
8	Berceaux de stock
96	Berceaux de canon
5	Support horizontal
3	Râteliers avec portes pliantes pour entreposer 13 C9 et 22 C6 avec 2 canons de surplus par armes
3	Serrure abloy avec 2 clefs par serrure
18	Tablettes pour stock
35	Berceaux de stock
35	Berceaux de canon
7	Berceaux pour canon de surplus pour C9
11	Berceaux pour canon de surplus pour C6
2	Cabinets pour 9mm et accessoires - 5 tiroirs
2	Insertion pour pistolets et accessoires - capacité de 30
8	Diviseurs droite à gauche
8	Petits diviseurs
1	Râtelier pour Carl G 84mm sans portes
1	Lockdown CG
1	Base pour 84mm

Tableau 2 ↓

Qte	Description
5RGC - Escadron 52	
8	Râteliers avec portes pliantes pour entreposer 98 C7, 12 de .12 cal et 5 C8
8	Serrure abloy avec 2 clefs par serrure
8	Berceaux de stock
96	Berceaux de canon
7	Support horizontal
4	Râteliers avec portes pliantes pour entreposer 16 C9 et 28 C6 avec 2 canons de surplus par armes
4	Serrure abloy avec 2 clefs par serrure
24	Tablettes pour stock
44	Berceaux de stock
44	Berceaux de canon
8	Berceaux pour canon de surplus pour C9
14	Berceaux pour canon de surplus pour C6
2	Cabinets pour pistolets 9mm et accessoires - 5 tiroirs
2	Insertion pour pistolets et accessoires - capacité de 30
8	Diviseurs droite à gauche
8	Petits diviseurs
1	Râtelier pour Carl G 84mm sans portes
1	Lockdown CG
1	Base pour 84mm

Tableau 3 ↓

Qte	Description
5RGC - Escadron 53	
6	Râteliers avec portes pliantes pour entreposer 34 C7, 3 de .12 cal, 49 C8 et 1 C9
6	Serrure abloy avec 2 clefs par serrure
6	Berceaux de stock
72	Berceaux de canon
6	Support horizontal
1	Berceau pour canon de surplus
2	Râteliers avec portes pliantes pour entreposer 12 C9 et 12 C6 avec 2 canons de surplus par armes
2	Serrure abloy avec 2 clefs par serrure
12	Tablettes pour stock
24	Berceaux de stock
24	Berceaux de canon
6	Berceaux pour canon de surplus pour C9
6	Berceaux pour canon de surplus pour C6
2	Cabinets pour pistolets 9mm et accessoires - 5 tiroirs
2	Insertion pour pistolets et accessoires - capacité de 30
8	Diviseurs droite à gauche
8	Petits diviseurs
1	Râtelier pour Carl G 84mm sans portes
1	Lockdown CG
1	Base pour 84mm

Tableau 4↓

Qte	Description
1R22R	
6	Râteliers avec portes pliantes pour entreposer 36 C6 avec 2 canons de surplus par armes
6	Râteliers avec portes pliantes pour entreposer 36 C6/C9 avec 2 canons de surplus par armes
12	Serrure abloy avec 2 clefs par serrure
72	Berceaux de stock
72	Berceaux de canon
72	Berceaux pour canon de surplus pour C6/C9
6	Cabinets 8 tiroirs (3 tiroirs 4po et 5 tiroirs 8 po) pour ranger les accessoires, culasses et chemins de guidage
108	Diviseurs droite à gauche - tiroirs 4po (pour culasses C6/C9 et autres)
72	Petit diviseurs (pour culasses)
72	Diviseurs droite à gauche - tiroirs 8 po (pour ranger les chemins de guidage 25mmm et autres équipements sensibles)

Tableau 5↓

Qte	Description
2R22R	
6	Râteliers avec portes pliantes pour entreposer 36 C6 avec 2 canons de surplus par armes
6	Râteliers avec portes pliantes pour entreposer 36 C6/C9 avec 2 canons de surplus par armes
12	Serrure abloy avec 2 clefs par serrure
72	Berceaux de stock
72	Berceaux de canon
72	Berceaux pour canon de surplus pour C6/C9
6	Cabinets 8 tiroirs (3 tiroirs 4po et 5 tiroirs 8 po) pour ranger les accessoires, culasses et chemins de guidage
108	Diviseurs droite à gauche - tiroirs 4po (pour culasses C6/C9 et autres)
72	Petit diviseurs (pour culasses)
72	Diviseurs droite à gauche - tiroirs 8 po (pour ranger les chemins de guidage 25mmm et autres équipements sensibles)

Tableau 6 ↓

Qte	Description
1R22R	Cie A
12	Râteliers 48H X 42L X 15P avec portes pliantes
12	Serrures Abloy
12	Berceaux de crosse (12 cap)
144	Berceaux de canon (1 cap)
2	Supports horizontal (cap 3)
2	Râtelier 64,5H X 42L X 15P avec portes pliantes
2	Serrure Abloy
12	Berceaux de crosse (12 cap)
12	Berceaux de canon (1 cap)
12	Berceaux de canon surplus (2 cap)

Tableau 7 ↓

Qte	Descriptions
1R22R	Cie C
6	Râtelier 84H X 42L X 15P avec porte Bi-fold
6	Serrure Abloy
12	Berceaux de crosse (12 cap)
144	Berceaux de canon (1 cap)
6	Tablette pour stock
1	Râtelier 84H X 42L X 15P avec porte Bi-fold
1	Serrure Abloy
1	Berceaux de crosse (12 cap)
14	Berceaux de canon (1 cap)
1	Tablette pour stock
2	Support pour 9mm (8 cap)
1	Râtelier 84H X 42L X 15P avec porte Bi-fold
2	Serrure Abloy
12	Berceaux de stock
12	Berceaux de canon
6	Tablette pour stock
12	Berceaux pour canon de surplus
1	Râtelier 84H X 42L X 15P avec porte Bi-fold
1	Serrure Abloy
12	Tablette stock (1 cap)
12	Berceaux de stock (1 cap)
12	Berceaux de canon (1 cap)

24	Berceaux de canon de surplus
----	------------------------------

Tableau 8 ↓

Qte	Description
1R22 R	QMR
5	Râtelier 48H X 42L X 15P avec portes pliantes
5	Serrure Abloy
5	Berceaux de crosse (12 cap)
60	Berceaux de canon (1 cap)
5	Support horizontal (cap 3)
1	Râtelier 64,5H X 42L X 15P avec portes pliantes
1	Serrure Abloy
1	Berceaux de crosse (12 cap)
5	Berceaux de canon (1 cap)
10	Berceaux de canon surplus (2 cap)

Tableau 9 ↓

Qte	Description
2R22 R	QMR
2	Râtelier avec porte pliantes 72H X 42L X 15P
2	Serrure Abloy
12	Berceaux pour stock C6/C9
12	Berceaux de canon C6/C9
24	Berceaux pour canon de surplus
2	Tablette pour ammo ou accessoires
7	Râtelier avec portes pliantes
7	Serrure Abloy
14	Berceaux pour stock 12 capacity
168	Berceaux pour canon (1cap)
7	Tablette pour stock
1	Râtelier special 48H X 22L X 15P
1	Serrure Abloy
6	Berceaux de stock
6	Berceaux de canon
2	Plaque arrière pour tablette
6	Diviseurs de tablette
6	Boitier pour mag

Tableau 10 ↓

Qte	Description
2R22R	Cie B
7	Râtelier avec portes pliantes 84H X 42L X 15P
3	Râtelier avec portes pliantes 48H X 42L X 15P
1	Râtelier avec portes pliantes 64,5H X 42L X 15P
11	Serrure Abloy avec 2 Clefs (option)
8	Berceaux Drop Down 12 capacite
20	Berceaux pour canon (1cap)
4	Berceaux pour stock 5 capacite
4	Berceaux pour canon (1cap)
4	Berceaux pour stock (1 cap)
5	Support pour 9mm 8 capacité avec clips
20	Support Horizontal mount 2 ou 3 capacité
10	Tiroir pleine suspension
10	Support pour bolts pour tiroir
12	Tablette simple 40 po pour Bi-fold

Tableau 11 ↓

Qte	Description
2R22R	Weapon Tech
2	Râtelier avec portes pliantes 72H X 42L X 21P Dim. Spécial
2	Serrure Abloy avec 2 Clefs (option)
8	Diviseurs Haut
8	Diviseurs Bas
2	Support horizontal pour 870
8	Râtelier avec portes pliantes 48H X 42L X 15P
8	Serrure Abloy avec 2 Clefs (option)
8	Berceaux pour stock (12 cap)
96	Berceaux pour canon (1 cap)
2	Support horizontal (3 cap)
2	Râtelier avec portes pliantes
2	Serrure Abloy avec 2 Clefs (option)
12	Tablette pour stock (1 cap)
24	Berceaux pour stock (1 cap)
24	Tablette pour canon (1 cap)
6	Berceaux pour canon de surplus cap. 2 pour C6
6	Berceaux pour canon de surplus cap. 2 pour C9
2	Râtelier avec portes pliantes 48H X 42L X 15P
2	Serrure Abloy avec 2 Clefs (option)
4	Base pour C16
4	Diviseur haut C16 droite
4	Diviseur haut C16 gauche
1	Tablette renforcée spécial 11po profond
5	Base pour 84 mm Carl Gustav
5	Berceaux large pour Carl Gustav
4	Support a 9mm sans clips
1	Cabinet avec 5 tiroirs 45H X 41,5L 25P
5	Option Diviseurs droit à gauche

Tableau 12 ↓

Qte	Description
12RBC	
3	Râtelier d'arme sans porte 48H
3	Portes de sécurité grillagées 48H
3	Serrure Abloy
6	Berceaux de stock (6 cap)
36	Berceaux de canon (1 cap)
1	Râteliers d'armes sans porte 64,5H
1	Serrure Abloy
1	Portes de sécurité grillagées 64,5H
1	Base pour C16
6	Diviseurs droits
6	Diviseurs gauches
4	Boitier pour storage 12 po.

Tableau 13 ↓

Qte	Description
5BNS	
1	Râtelier avec portes pliantes 84 po H X 42 L X 15P
1	Serrure Abloy avec 2 Clefs
12	Berceaux de stock 1 cap
12	Berceaux de canon 1 cap
6	Tablette pour stock
24	Berceaux pour canon de surplus

Dimensions des armes et accessoires

Pistolet 9mm : longueur 228.6mm, poids 1.1kg

Shotgun .12 cal : 97.79 cm, poids 3.3kg

C7/C8 : longueur 1m, poids 3.99kg

C9 : longueur 1.04m, poids 7.12kg

C6 : longueur 1.255m, poids 11kg

C6 coax : longueur 1.1m

C6 flex : longueur 1.1m

Carl Gustav 84mm : longueur 1.1m, poids 16.2kg

Chemin de guidage canon 25mm : dimension 6 po x6 po

Base de Paiement

Prix par lot

Lot # 1 – 5RGC – Escadron 51, 52, 53 (Tableau 1 – 2 – 3)

Prix ferme pour le lot incluant l'installation _____ \$

Lot # 2 – 1R22R (Tableau 4)

Prix ferme pour le lot incluant l'installation _____ \$

Lot # 3 – 2R22R (Tableau 5)

Prix ferme pour le lot incluant l'installation _____ \$

Lot # 4 – 1R22R (Tableau 6 – 7 - 8)

Prix ferme pour le lot incluant l'installation _____ \$

Lot # 5 – 2R22R (Tableau 9 – 10 -11)

Prix ferme pour le lot incluant l'installation _____ \$

Lot # 6– 12RBC (Tableau 12)

Prix ferme pour le lot incluant l'installation _____ \$

Lot # 7 – 5 Bon Svc (Tableau 13)

Prix ferme pour le lot incluant l'installation _____ \$

GRAND TOTAL _____ \$

NOTE :

Les prix ne doivent pas inclure les taxes applicables.



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

IE160228DC

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction
Department of National Defense		Directorate of Land Infrastructure
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Provision of small arms racks for the LAV III building at CFB Valcartier. Contractor will have access to empty weapon vaults.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
Embedded contractors require Canadian citizenship		Australia/Canada
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	NATO SECRET <input type="checkbox"/>	TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>
	NATO SECRET <input type="checkbox"/>	
	COSMIC TOP SECRET <input type="checkbox"/>	
	COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canada



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

IE160228DC

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité:

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No Yes

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel:
Document Number / Numéro du document:

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET-SIGINT
TRÈS SECRET-SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux:

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.

REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No Yes
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No Yes
Unscreened pers. may only access public/reception zone

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No Yes

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No Yes

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No Yes

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

Canada



Contract Number / Numéro du contrat IE160228DC
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COMSEC TOP SECRET / COMSEC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production																
IT Media / Support TI / IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).